

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

## AMENDEMENT

N ° CD44

présenté par

Mme Brulebois, Mme Pascale Boyer, Mme De Temmerman, M. Fugit, Mme Gayte, Mme Josso,  
Mme Kerbarh, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Morenas et Mme Rossi

-----

### ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.